

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2021.00021
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/01/2021

| | | | |
|---------------------|--|------------|-----------|
| Politique | - | Dossier n° | CM-000455 |
| Commission | Finances - Personnel - Bâtiments communaux - Relations internationales | | |
| Direction en charge | Ressources Humaines | | |
| Objet | Attribution de la prime Grand âge aux personnels aides soignants des établissements pour personnes âgées gérés par le CCAS de la Ville de Saint-Etienne (EHPAD et résidences autonomie) - Approbation. | | |

Président **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/01/2021**

Compte rendu affiché le : **26/01/2021**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Présents

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIEMI, M. Germain COLLOMBET, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, Mme Véronique FALZONE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, Mme Delphine JUSSELME, Mme Diarra KANE, M. Samy KEFI-JEROME, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Absents-Excusés

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Charles DALLARA

Secrétaire de séance

Mme Laura CINIEMI

■ **Rappel et références**

Pris sur le fondement de l'article 68 de la loi n°96-1093 du 16 décembre 1996 relative à l'emploi dans la fonction publique et à diverses mesures d'ordre statutaire, le décret n°2020-1189 du 29 septembre 2020 portant création d'une prime « Grand âge » pour certains personnels de la fonction publique territoriale institue une prime spécifique ayant vocation à reconnaître l'engagement et les compétences de certains professionnels assurant une fonction essentielle dans la prise en charge de personnes âgées relevant d'établissements publics créés et gérés par les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale.

Ce texte est entré en vigueur le 1er octobre 2020.

■ Motivation et opportunité

La création de cette prime concerne les agents titulaires et stagiaires relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux exerçant les fonctions d'aide-soignant ou des fonctions d'aide médico-psychologique, ainsi que les agents contractuels de la fonction publique territoriale exerçant des fonctions similaires au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou de tout autre service et structure spécialisés dans la prise en charge des personnes âgées.

Il s'agit donc des personnels intervenant tant au sein des résidences autonomie (RA) que des EHPAD gérés par le CCAS de la Ville de Saint-Étienne.

■ Contenu

L'attribution de cette prime n'a pas de caractère obligatoire ; son versement relevant de la seule décision de la collectivité. Le décret dispose ainsi, dans son article 1, que *"l'organe délibérant de la collectivité territoriale peut instituer une prime « grand âge » qui reconnaît l'engagement des agents territoriaux exerçant auprès des personnes âgées et les compétences particulières nécessaires à leur prise en charge"*.

Aussi, l'institution de la prime « Grand âge » constitue un signe de reconnaissance de la très forte mobilisation des agents et le professionnalisme dont ils ont fait preuve dans la prise en charge des résidents dans le contexte actuel de crise sanitaire.

Le montant de la prime est fixé à 118 euros bruts par mois.

S'agissant des modalités de versement, cette prime est octroyée mensuellement à terme échu. Son montant est réduit, le cas échéant, dans les mêmes proportions que le traitement.

Elle peut se cumuler avec les autres primes ou indemnités liées aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel, en particulier le RIFSEEP.

Pour les agents exerçant dans plusieurs établissements, services et structures pour personnes âgées, le montant de la prime est calculé au prorata du temps accompli dans chacun de ces établissements ou structures.

Enfin, le décret prévoit la possibilité de verser cette prime avec effet rétroactif au 1er mai 2020.

Afin d'inciter les collectivités territoriales à mettre en œuvre ce dispositif, le gouvernement a retenu un mode exceptionnel de financement de sorte que le versement de cette prime n'entraîne pas de charges supplémentaires au budget des collectivités territoriales.

Des crédits ont d'ores et déjà été délégués aux agences régionales de santé (ARS) afin d'assurer des financements complémentaires à la section « soins » du budget des EHPAD, au titre de l'objectif de dépense global personnes âgées de l'Assurance maladie (ONDAM).

Le versement de ces crédits supplémentaires est subordonné à la mise en place effective de la prime « Grand âge » par les collectivités employeurs.

■ Maîtrise d'ouvrage

■ Point financier

A noter que cette prime sera financée par l'ARS aux EPHAD à hauteur de 330 240 € contre 512 828 € de dépenses. Le delta de 182 588 € sera pris en charge par la Ville via la subvention d'équilibre versée au CCAS.

TABLEAU DE FINANCEMENT

| Origine des fonds TTC (1) | Investissement | | Fonctionnement | |
|--|----------------|--|---------------------|--|
| | Coût | Subventions ou autres recettes à percevoir | Coût | Participations ou Dotations à percevoir |
| Ville (dont recettes de fonctionnement) | | | 512 828,00 € | |
| Département | | | | |
| Région | | | | |
| État | | | | |
| Europe | | | | |
| SEM | | | | |
| Autre : CCAS | | | | 512 828,00 € |
| Total des coûts et montants perçus par la Ville | 0,00 € | 0,00 € | 512 828,00 € | 512 828,00 € |
| Charge nette Ville | | 0,00 € | | 0,00 € |

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- attribuer la prime « Grand âge » aux agents relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux intervenant au sein des établissements et services pour personnes âgées, gérés par le CCAS de Saint-Étienne, qu'il s'agisse des EHPAD comme des résidences autonomie,
- de verser cette prime de façon rétroactive, au 1er mai 2020, comme le permet le décret du 29 septembre 2020,
- de procéder à l'inscription, conformément à la réglementation, des crédits correspondants (en dépenses et en recettes de fonctionnement),
- imputer la dépense et la recette :

| Imputation budgétaire | Investissement | | | | Fonctionnement | | |
|--------------------------|----------------|-------------|------------|--------------|----------------|-------------|------------|
| | Exercice(s) | Chapitre(s) | Article(s) | N° Opération | Exercice(s) | Chapitre(s) | Article(s) |
| Dépenses | | | | | BP 2021 | 012 | Divers |
| Recettes | | | | | BP 2021 | 70 | 70841 |

■ Décision

Proposition adoptée

59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Détail des votes

Votes pour

M. Gilles ARTIGUES , Mme Nicole AUBOURDY , M. Abdelouahb BAKLI , M. Jean-Pierre BERGER , Mme Nora BERROUKECHE , M. Lionel BOUCHER , M. François BOYER , Mme Marie-Christine BUFFARD , M. Denis CHAMBE , M. Marc CHASSAUBENE , Mme Laura CINIERI , M. Germain COLLOMBET , M. Jean-Noël CORNUT , M. Paul CORRIERAS , M. Pierrick COURBON , M. Charles DALLARA , M. Gabriel DE ALMEIDA , Mme Isabelle DUMESTRE , M. Frédéric DURAND , M. Jean DUVERGER , Mme Véronique FALZONE , Mme Marie-Eve GOUTELLE , Mme Catherine GROUSSON , M. Jacques GUARINOS , M. Georges HALLARY , Mme Delphine JUSSELME , Mme Diarra KANE , M. Robert KARULAK , M. Samy KEFI-JEROME , M. Jean-Pierre KOTCHIAN , Mme Siham LABICH , Mme Pascale LACOUR , M. Claude LIOGIER , M. Olivier LONGEON , Mme Cyrine MAKHLOUF , Mme Dominique MANIN , Mme Brigitte MASSON , M. Patrick MICHAUD , Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE , M. Michel NEBOUT , M. Thierry NITCHEU , M. Tom PENTECOTE , M. Gaël PERDRIAU , Mme Marie-Jo PEREZ , Mme Nicole PEYCELON , Mme Christel PFISTER , M. Jacques PHROMMALA , M. Ali RASFI , Mme

Brigitte REGEFFE , Mme Laurence RICCIARDI , Mme Anne-Sophie RIOU , Mme Fanny RIVEY ,
M. Alain SCHNEIDER , Mme Nadia SEMACHE , Mme Danielle TEIL , Mme Julie TOKHI , Mme
Laetitia VALENTIN , Mme Catherine ZADRA , Mme Maryse ZOFFO

Pour Extrait
Le Maire

Gaël PERDRIAU